

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de S GENEST), G FANGIER, C WIOT (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 40
Procurations : 7
Votants : 47
Absents : 5

Secrétaire de séance : Françoise CHASSON

Absents : E ROCHE, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Date de convocation : 2/11/2022

Objet : Compte rendu des délibérations du Bureau

DELIB 20092022-01 - AVIS SUR LA DEROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2023 POUR LA COMMUNE D'AUBENAS

Vu la délibération n°15072020-06R du 15/07/2020, donnant délégation de compétence au Bureau en matière d'avis préalable sur les demandes de dérogation au repos dominical des communes de la CCBA en application de l'article L3132-26 du code du travail,

Vu la demande d'avis de la commune d'Aubenas en date du 2 septembre 2022 sur la dérogation au repos dominical pour l'année 2023,

Considérant que les dimanches envisagés correspondent aux périodes de soldes, de la tenue de manifestations culturelles et festives ou de périodes de fortes fréquentation touristiques et qu'ils s'inscrivent parfaitement dans l'animation commerciale de la commune,

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la demande de la commune d'AUBENAS d'ouverture de dimanches pour l'année 2023, à savoir :

Tous secteurs sauf automobiles

Secteur automobile

- 15 janvier 2023
- 2 juillet 2023
- 3 septembre 2023
- 19 et 26 novembre 2023
- 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023

- 15 janvier 2023
- 12 mars 2023
- 11 juin 2023
- 17 septembre 2023
- 15 octobre 2023

DELIB 04102022-01 - Organisation d'un service de mobilité rural solidaire - Convention avec LATCHOUM

VU l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-26-002 portant constitution d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « le Vinobre » et « Pays d'Aubenas-Vals » à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n°23072020-06R du 23/07/2020, donnant délégation de compétence au Bureau ;

Considérant que le Bassin d'Aubenas a souhaité offrir aux communes non desservies par le réseau de transport public Tout'enbus une solution de mobilité en milieu rural.

Dans ce cadre, il est proposé de signer une convention pour une durée d'un an, à titre expérimental, avec l'entreprise ATCHOUM, entreprise de l'économie sociale et solidaire agréée ESUS. Cette entreprise permet d'apporter une solution de « courtvoiturage » pour répondre au manque de mobilité sur une partie de notre territoire rural. Ce service comprend dans ses grandes lignes la création d'un site internet d'intermédiation entre offre et demande de trajet, une application mobile relais du site internet mais surtout un centre d'appels téléphonique permettant la prise en charge et la gestion des trajets pour les personnes en déficit d'usage d'outils numériques.

Le coût de cette prestation est de 6382 € HT (six mille trois cent quatre-vingt-deux euros hors taxe) comprenant les prestations précitées mais aussi un kit de communication par commune.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention relative à la mise en place d'un service de covoiturage rural solidaire avec la société ATCHOUM.

DELBUR 18102022-01 - Exposition à la Médiathèque Jean Ferrat

VU l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-26-002 portant constitution d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « le Vinobre » et « Pays d'Aubenas-Vals » à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération n°23072020-06R du 23/07/2020, donnant délégation de compétence au Bureau ;

Considérant qu'une des missions de la Médiathèque intercommunale est de promouvoir ses collections par l'intermédiaire d'actions culturelles ;

La Médiathèque propose d'organiser une exposition, du 2 au 28 décembre 2022, autour des illustrations originales et d'illustrations reproduites de l'album « A la découverte de la Grotte Chauvet Pont D'Arc », illustré par Monsieur Julien Billaudeau.

Dans ce cadre, il est proposé de passer une convention avec Julien Billaudeau pour régler les frais de location de cette exposition et les frais de participation aux impressions.

Le coût de cette prestation est de 800 € TTC (huit-cents euros toutes taxes comprises).

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention relative à la location de l'exposition et à l'impression des illustrations de l'album, avec Monsieur Julien Billaudeau, pour un montant de 800 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité prend acte du compte rendu des délibérations du Bureau.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 9 novembre 2022

Le Président, Max TOURVIELHE

